# SCHEMA

# DEPARTEMENTAL

# DE LA

# LECTURE PUBLIQUE

# SOMMAIRE

**INTRODUCTION**.....page 2

**I - ETAT DES LIEUX**..... pages 3 à 16

**A- Le département de l'Allier** .....page 3

**B - La Médiathèque départementale de l'Allier**.....page 4

**C - Les bibliothèques du réseau**.....page 5

**D – Diagnostic** .....page 15

**II – PRECONISATIONS** ..... pages 17 à 26

**A - Contractualiser d'intervention du département**.....page 17

**B - Structurer le territoire** ..... pages 17 à 26

1. **Un maillage cohérent et solidaire de l'offre de lecture publique**
2. **Professionnaliser les acteurs de la lecture publique**
3. **Faciliter l'accès aux ressources numériques**
4. **Animer le territoire**
5. **Animer le réseau des bibliothèques et médiathèques du département**

**C - Lecture publique et jeunesse** ..... pages 26 à 35

1. **La petite enfance**
2. **Les scolaires**
3. **La lecture au collège**

**D - Lecture publique et personnes âgées**.....page 36

**E - Musique et cinéma** .....page 37

**F - Création d'un fonds départemental**.....page 39

**CONCLUSION**.....page 40

**LISTES DES ANNEXES** .....page 41

# INTRODUCTION

Depuis le 1er janvier 1986, date du transfert des bibliothèques départementales de prêt aux Départements (article L1422-7 du Code général des collectivités territoriales), la lecture publique constitue l'une des compétences propres des Conseils Généraux en matière culturelle, avec les Archives départementales et les musées.

A ce titre, la Médiathèque départementale de l'Allier assure trois missions essentielles :

- prêt de documents aux bibliothèques des communes de moins de 10 000 habitants,

- expertise et conseil technique auprès des élus et des responsables de bibliothèques pour leurs projets d'aménagement ou de développement de leurs équipements,

- formation des bibliothécaires salariés et bénévoles du réseau.

Par ailleurs, conformément à l'article L1422-1 du Code général des collectivités territoriales, les communes - et maintenant les groupements de communes - organisent et financent leurs bibliothèques.

Plusieurs niveaux de collectivités interviennent donc sur le territoire départemental dans le domaine des bibliothèques et il en résulte une nécessaire coopération entre ces acteurs.

Aussi, pour organiser au mieux ce partenariat et l'inscrire dans une perspective durable, il importe pour le Conseil Général de préciser la politique de lecture publique qu'il entend mettre en œuvre et partant de redéfinir ses modalités d'intervention auprès des structures locales.

# I - ETAT DES LIEUX

## A - LE DEPARTEMENT DE L'ALLIER

Quelques chiffres clés de l'Insee relatifs au département.

Superficie : 7 340km²
Population au 01 /01/1999 : 344 721 habitants
Densité de population : 47 hab./km²
Population estimée au 01/01/2005 : 342 000 habitants

Le département est constitué de :
- 3 arrondissements
- 35 cantons
- 320 communes (284 rurales et 36 urbaines)

Le département compte un nombre très important de petites communes :
- 103 communes ont moins de 300 habitants
- 55 communes ont de 300 à 400 habitants

22 villes seulement ont plus de 2 000 habitants.

Le département présente aussi la particularité d'avoir 3 pôles urbains situés chacun en lisière de département ; ce qui avait d'ailleurs justifié au cours des années 80 et dans une logique de distribution verticale la création de deux annexes de la B.D.P.

Le département est aujourd'hui entièrement couvert par des intercommunalités. Aucune n'a pris la compétence "lecture publique", mais deux, le Pays de Lévis et le Pays de Lapalisse ont opté pour la mise en place et la gestion d'une Médiathèque intercommunale ; la communauté de communes de Commentry-Néris les Bains a également ouvert une médiathèque intercommunale à Chamblet dont le périmètre d'action doit recouvrir les communes de Chamblet,St Angel, Deneuille les Mines, Bizeneuille et Verneix

## B - LA MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE DE L'ALLIER

La Médiathèque départementale est le service de lecture publique du Conseil général. Outil d'exercice de cette compétence, elle dispose :

- d'une équipe de 21 personnes,
- de 3 sites : le site central de Coulandon (1450 m²) et les annexes de Commentry (350 m²) et Gannat (450 m²),
- de 4 bibliobus et 5 véhicules de service
- d'un budget de fonctionnement annuel de 1 100 000 euros (y compris les frais de personnel).

-d'un logiciel de gestion spécialisé Aloès (Sté Opsys) ; l'utilisation de portables en tournées permet aux bibliothécaires d'être connectés à la base lors des opérations en ligne de renouvellement des livres.

Quelques chiffres relatifs à son activité :

- Au 31/12/2008, les collections s'élèvent à 341681 documents (livres, CD, vidéogrammes, cédéroms, revues).

- 253 communes bénéficient des services de la M.D.A.

Au cours de l'année 2008 :

- 15 013 documents, tous supports confondus, ont été acquis pour un budget de 226 927 Euros.

- Plus de 1400 opérations de renouvellement documentaires ont eu lieu par tournées de bibliobus, desserte express ou dans les locaux de la M.D.A.

- 335 283 dépôts de documents ont été effectués.

- 14 000 réservations ont été traitées.

- 16 journées de formation ont touché 192 personnes bénévoles ou salariées.

# C - LES BIBLIOTHEQUES DU RESEAU :PRESENTATION

*Nous rappelons que les villes de Moulins, Montluçon, Vichy , Cusset, Yzeure ne sont pas concernées*

## Carte du réseau

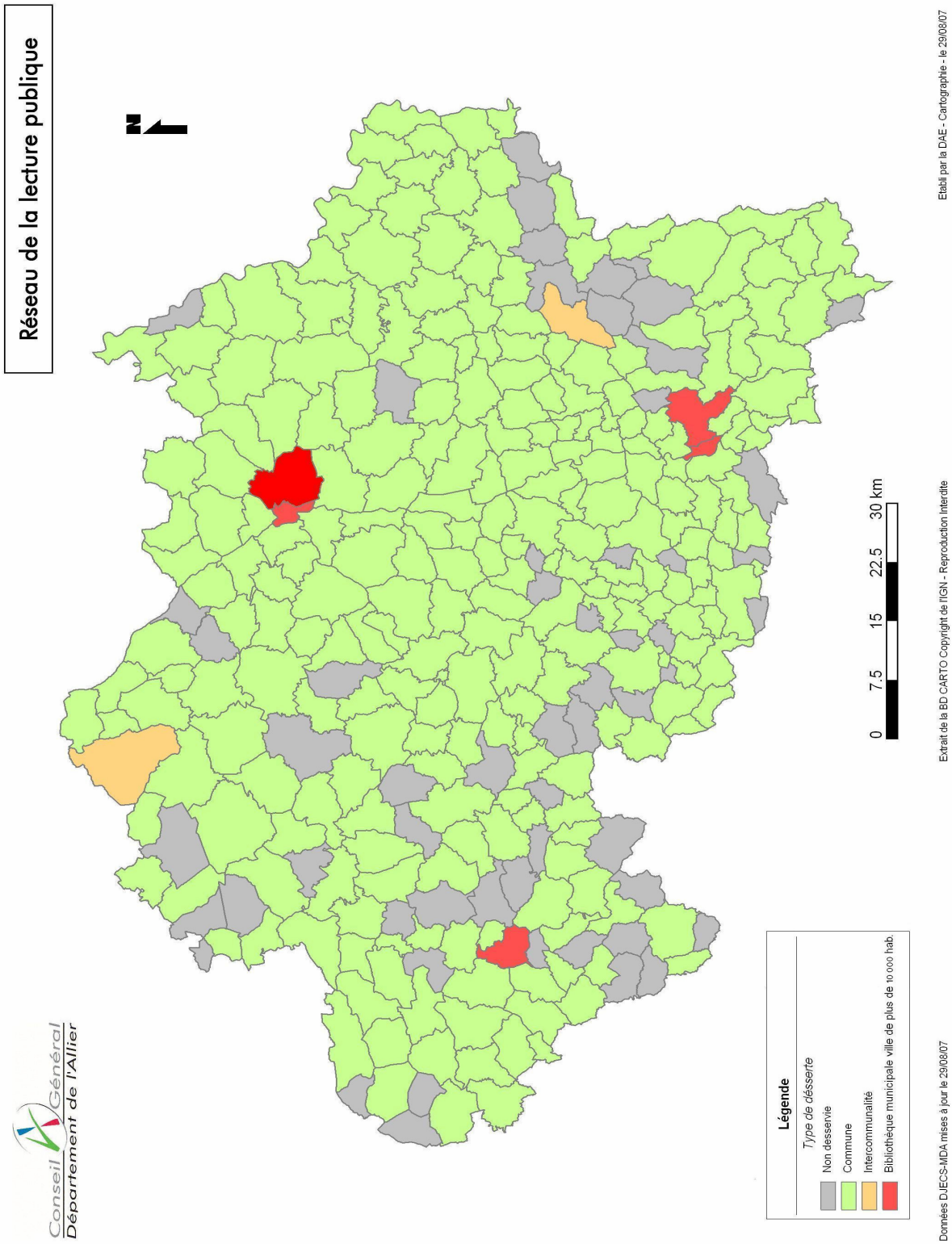

## Carte des bibliothèques selon leur typologie

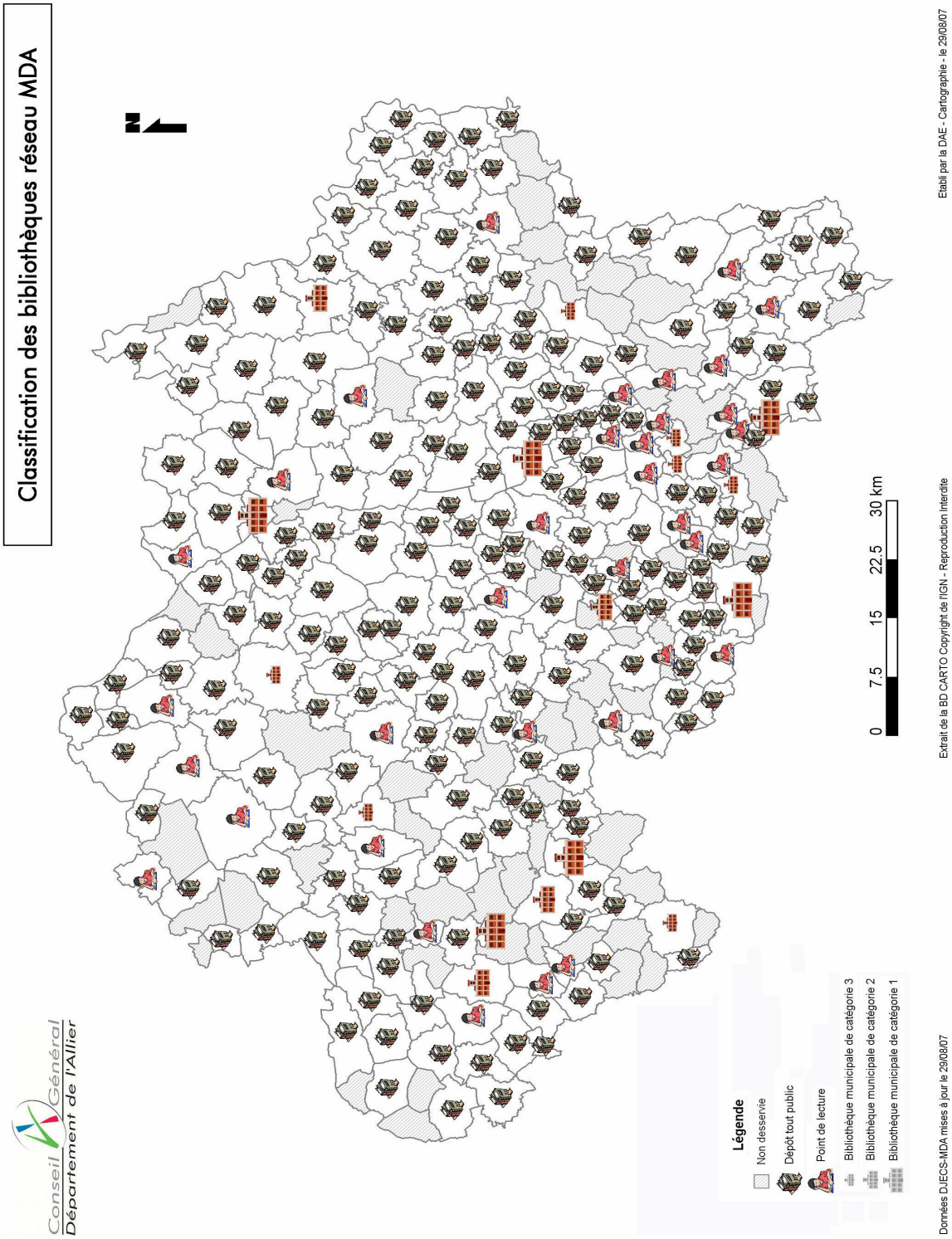

Conformément à la typologie établie par l'Association des directeurs de bibliothèques départementales de prêt (ADBDP), les bibliothèques sont classées en 5 catégories en fonction du respect ou non d'un certain nombre de critères : surface, personnel qualifié, horaires d'ouverture, budget d'acquisition.

| **Catégories ADBDP** | **Bibliothèques** | | | **Points lecture** | **Dépôts** |
|---|---|---|---|---|---|
| | **Niveau 1** (1) | **Niveau 2** | **Niveau 3** | | |
| **Local** | Local réservé à usage de bibliothèque | | | Deux ou trois critères du niveau 3 sont respectés | Moins de deux critères du niveau 3 sont respectés |
| **Crédits d'acquisition** tous documents | 2 €/hab. | 1 €/hab. | 0,50 € /hab. | | |
| **Horaires d'ouverture** | 12h/ semaine | 8h/ semaine | 4h/ semaine | | |
| **Personnel** | 1 ag$^{t}$ cat. B fil. cult. /5000 hab 1 salarié qualifié (2) /2000 hab | 1 salarié qualifié (2) | Bénévoles qualifiés (3) | | |
| **Surface** | 0,07 m$^2$ /hab 100 m$^2$ | 0,04 m$^2$ / hab 50 m$^2$ | 25 m$^2$ | | |

*Toutes les données chiffrées s'entendent au minimum*

(1) Les bibliothèques de niveau 1 correspondant aux normes de l'Etat : surface (dotation globale de décentralisation), crédits d'acquisitions Centre National du Livre (CNL)

(2) DUT ou DEUST Métiers du livre, titre d'auxiliaire de bibliothèque de l'Association des Bibliothécaires français (ABF), BEATEP médiateur du livre ou cycle de formation de base dispensé par une BDP. Un plein temps à partir de 5 000 habitants, un mi-temps de 2 000 à 4 999 habitants, un tiers-temps en dessous de 2 000 habitants.

(3) Titre d'auxiliaire de bibliothèque de l'ABF ou cycle de formation de base dispensé par une BDP

En Allier, on recense :

- 9 bibliothèques de niveau 1.
- 2 bibliothèques de niveau 2.
- 10 bibliothèques de niveau 3.
- 30 points lecture.
- 202 dépôts.

# RESEAU MDA 2008

Répartition des Bibliothèques par niveau et par secteur

| | Coulandon | Retour questionnaire 2008 | Commentry | Retour questionnaire 2008 | Gannat | Retour questionnaire 2008 | TOTAL |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Bibliothèques Niveau 1 | 3 | 3 | 4 | 4 | 2 | 2 | 9 |
| Bibliothèques Niveau 2 | 1 | 1 | 0 | 0 | 1 | 1 | 2 |
| Bibliothèques Niveau 3 | 3 | 3 | 3 | 2 | 4 | 4 | 10 |
| Points-Lecture | 7 | 7 | 8 | 8 | 15 | 15 | 30 |
| Dépôts | 105 | 84 | 47 | 46 | 50 | 45 | 202 |

## ❶ Classification des bibliothèques

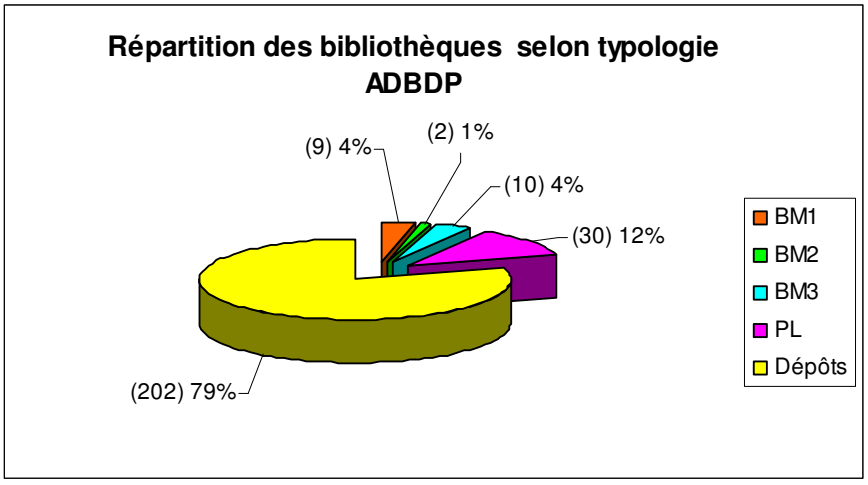

## Emplois salariés et Bénévolat

- 3 bibliothécaires
- 6 assistants de conservation
- 28,82 adjoints du patrimoine (ETP)
- 2 Rédacteurs (ETP)
- 11,79 Adjoints administratifs (ETP)
- 4,53 Agents techniques (ETP)
- 1,1 Agents d'animation (ETP)
- 1,1 Emplois aidés (ETP)
- 2,1 CDD
- 66 secrétaires de mairie ou agents postal

- 26 Bénévoles Qualifiés
- 438 Bénévoles

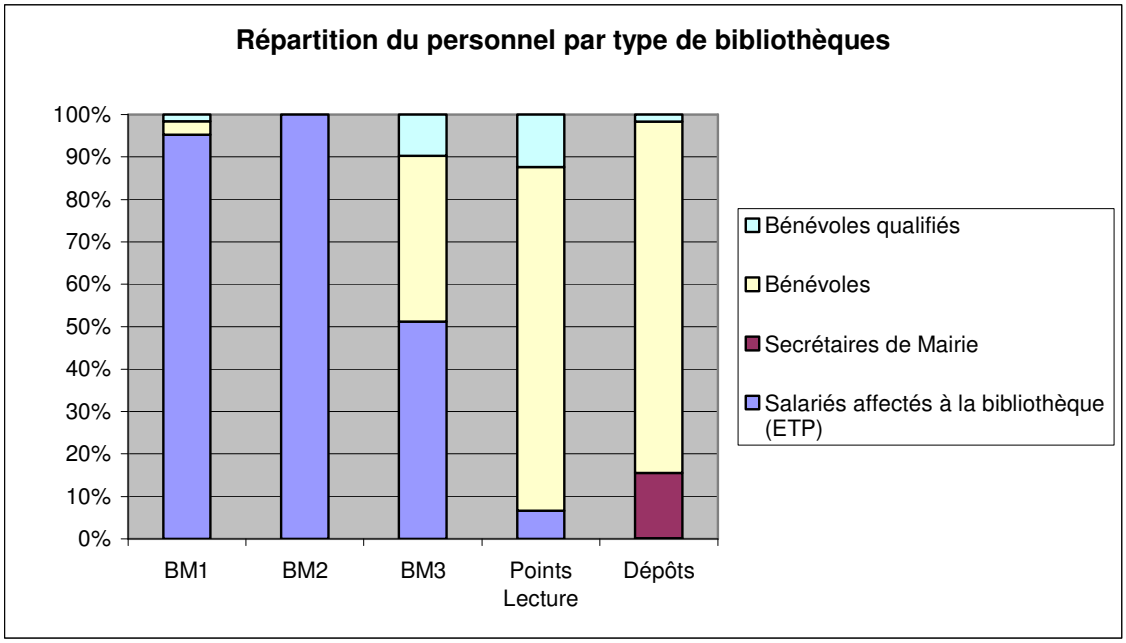


## Heures d'ouverture par semaine

| | |
|---|---|
| < 4h : 130 bibliothèques<br>de 4h à < 8h : 31 bibliothèques<br>de 8h à < 12h : 4 bibliothèques<br>de 12h à < 20h : 8 bibliothèques<br>+ de 20h : 8 bibliothèques | Horaires d'ouverture identiques à ceux des mairies :<br>< 8h : 10 bibliothèques<br>de 8h à < 12h : 17 bibliothèques<br>de 12h à < 20h : 26 bibliothèques<br>+ de 20h : 22 bibliothèques |

3 dépôts cumulent 1 permanence par des bénévoles avec une permanence pendant les horaires d'ouverture de la mairie.

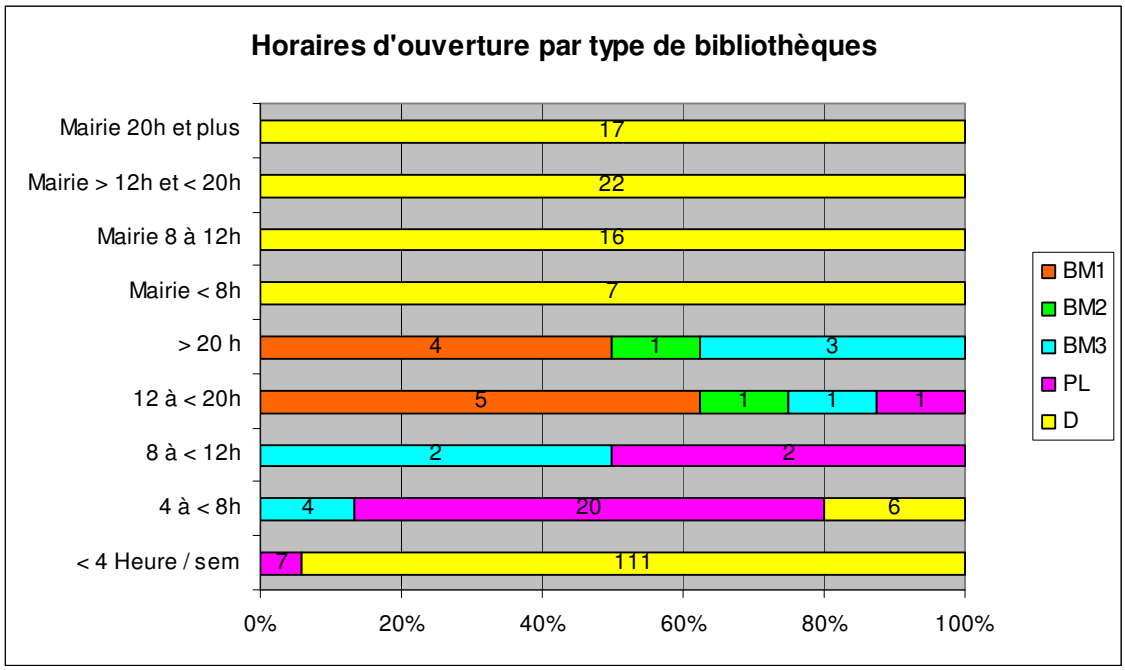
Horaires d'ouverture par type de bibliothèques
Mairie 20h et plus
Mairie > 12h et < 20h
Mairie 8 à 12h
Mairie < 8h
> 20 h
12 à < 20h
8 à < 12h
4 à < 8h
< 4 Heure / sem
17
22
16
7
4
1
3
5
1
1
1
2
2
4
20
6
7
111
0%
20%
40%
60%
80%
100%
BM1
BM2
BM3
PL
D

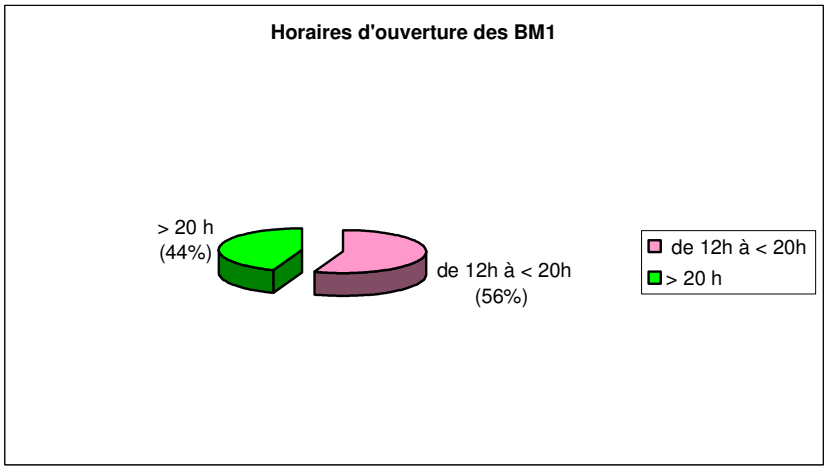
Horaires d'ouverture des BM1
> 20 h
(44%)
de 12h à < 20h
(56%)
de 12h à < 20h
> 20 h

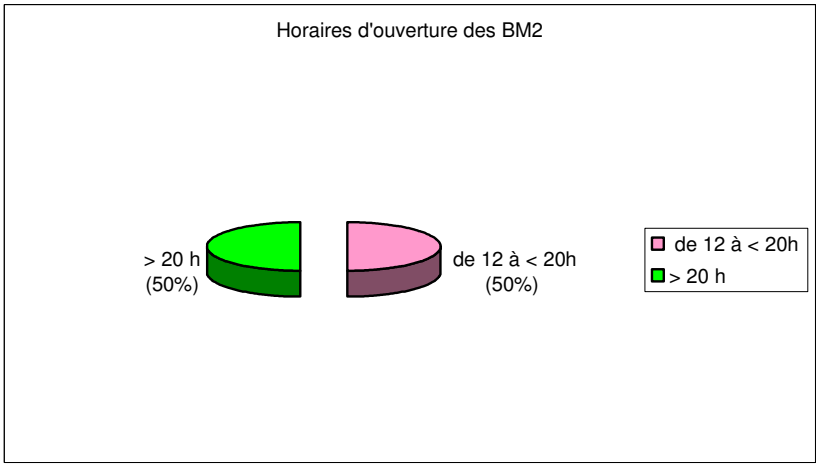
Horaires d'ouverture des BM2
> 20 h
(50%)
de 12 à < 20h
(50%)
de 12 à < 20h
> 20 h

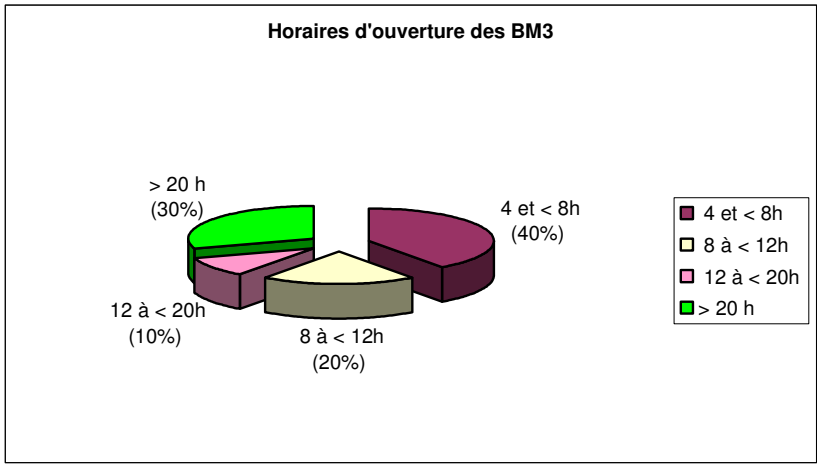
Horaires d'ouverture des BM3
> 20 h
(30%)
4 et < 8h
(40%)
12 à < 20h
(10%)
8 à < 12h
(20%)
4 et < 8h
8 à < 12h
12 à < 20h
> 20 h

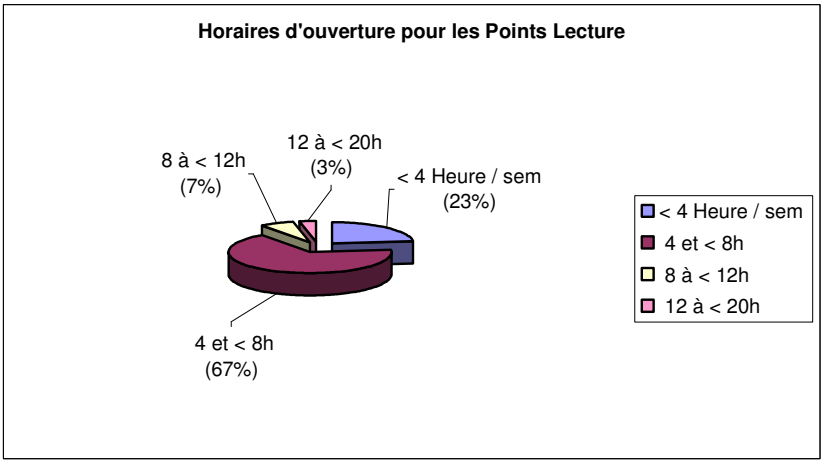
Horaires d'ouverture pour les Points Lecture
8 à < 12h
(7%)
12 à < 20h
(3%)
< 4 Heure / sem
(23%)
4 et < 8h
(67%)
< 4 Heure / sem
4 et < 8h
8 à < 12h
12 à < 20h

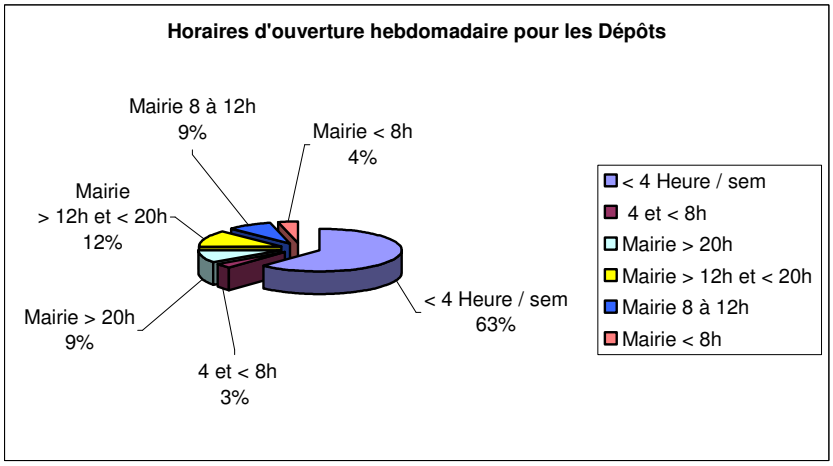
Horaires d'ouverture hebdomadaire pour les Dépôts
Mairie 8 à 12h
9%
Mairie < 8h
4%
Mairie
> 12h et < 20h
12%
Mairie > 20h
9%
< 4 Heure / sem
63%
4 et < 8h
3%
< 4 Heure / sem
4 et < 8h
Mairie > 20h
Mairie > 12h et < 20h
Mairie 8 à 12h
Mairie < 8h

Collections propres pour l'ensemble des 225 bibliothèques ayant répondu au questionnaire Stat 2008

386 631 Livres
17 526 Son
8 548 Image
824 Cd Rom

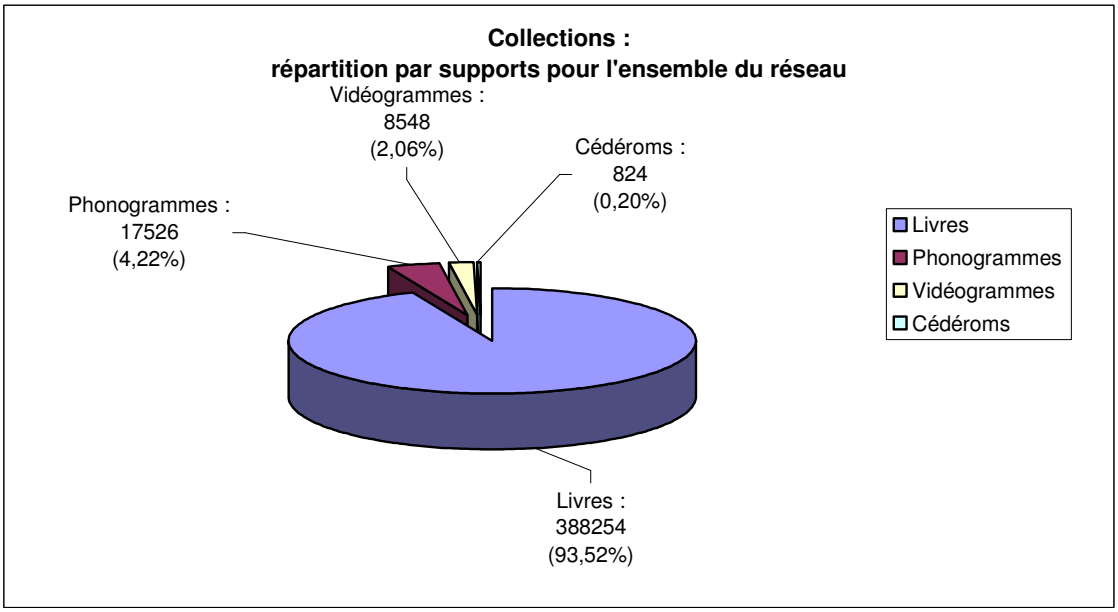


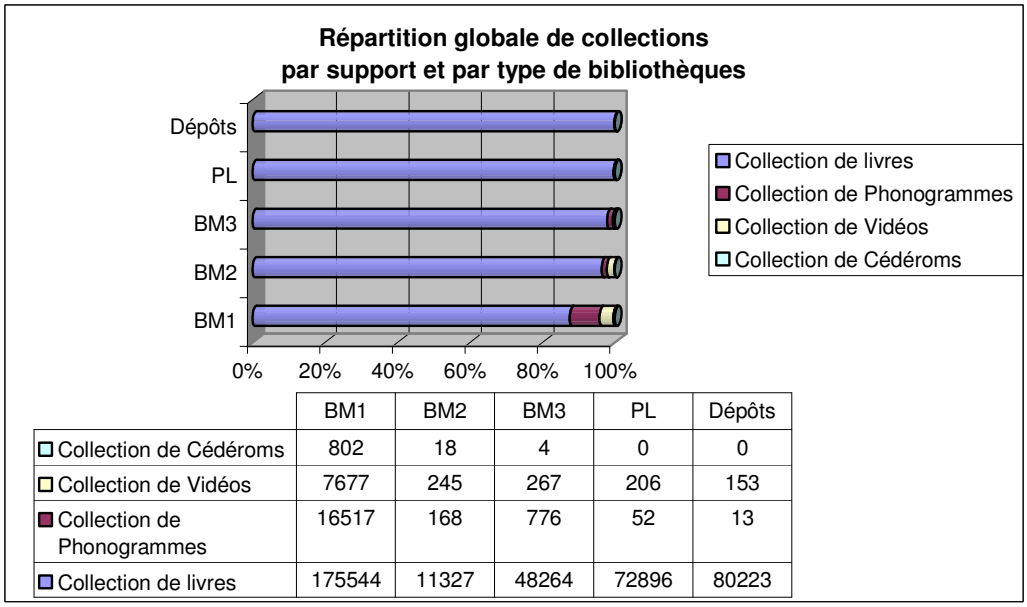


| | BM1 | BM2 | BM3 | PL | Dépôts |
|---|---|---|---|---|---|
| Collection de Cédéroms | 802 | 18 | 4 | 0 | 0 |
| Collection de Vidéos | 7677 | 245 | 267 | 206 | 153 |
| Collection de Phonogrammes | 16517 | 168 | 776 | 52 | 13 |
| Collection de livres | 175544 | 11327 | 48264 | 72896 | 80223 |

Budget acquisition pour l'ensemble des 225 bibliothèques ayant répondu au questionnaire Stat 2008 :

| | |
|---|---|
| Livres : | 170 609 € |
| Son : | 17 775 € |
| Image : | 40 084 € |
| Cd Rom : | 1 600 € |
| Abonnements : | 26 612 € |
| Total : | 256 680 € |

Fréquentation réseau/Inscriptions pour l'ensemble des 225 bibliothèques ayant répondu au questionnaire Stat 2008 :

| | |
|---|---|
| | 13 455 adultes |
| | 6 929 enfants |
| Total : | 20 384 inscrits |

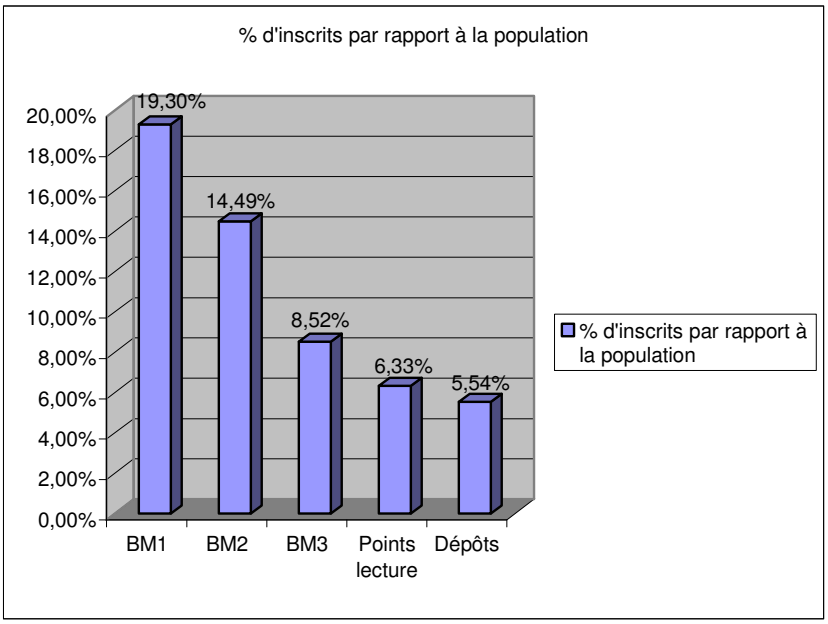

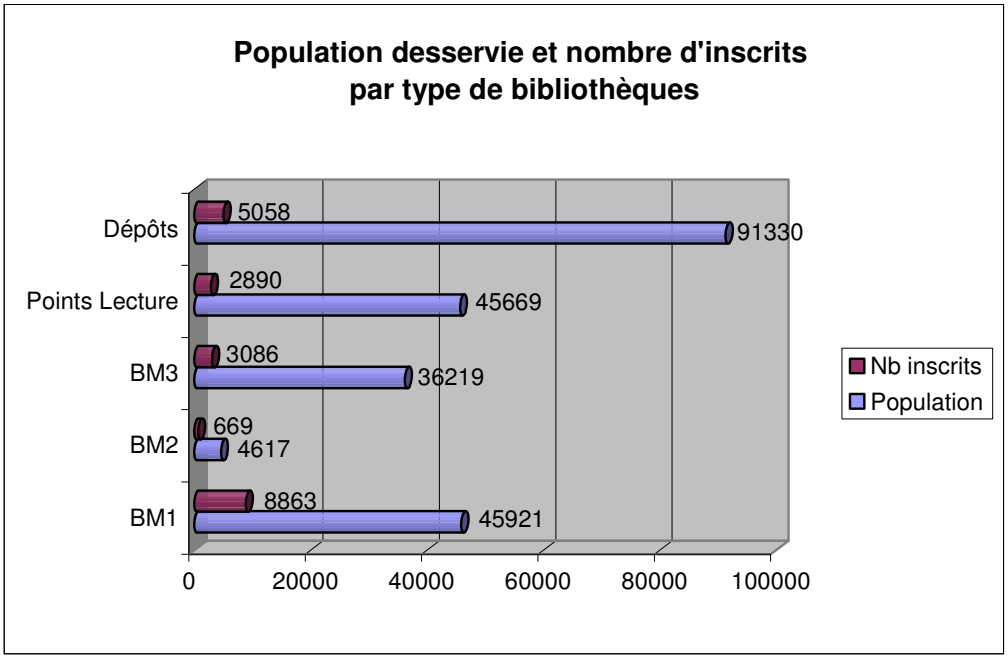
Population desservie et nombre d'inscrits
par type de bibliothèques
Dépôts
Points Lecture
BM3
BM2
BM1
5058
91330
2890
45669
3086
36219
669
4617
8863
45921
0
20000
40000
60000
80000
100000
Nb inscrits
Population

## ❻ Prêts

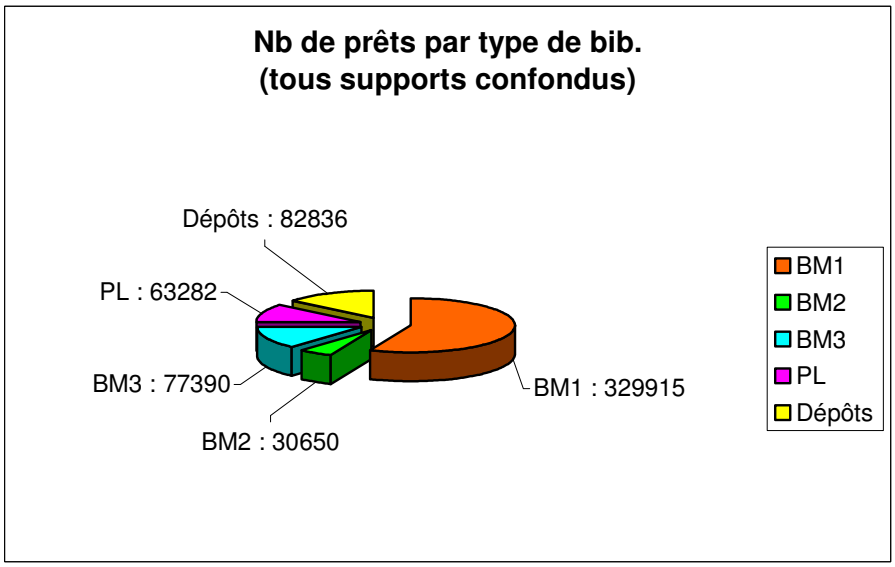
Nb de prêts par type de bib.
(tous supports confondus)
Dépôts : 82836
PL : 63282
BM3 : 77390
BM2 : 30650
BM1 : 329915
BM1
BM2
BM3
PL
Dépôts

## D - DIAGNOSTIC
## (*Chiffres basés sur les statistiques 2008)*

- **80,31%** des communes concernées par le champ de compétence du service lecture publique sont desservies par la Médiathèque départementale (253 sur 315).

En terme de population, la proportion est encore plus importante :

- Population à desservir : 238 023 habitants (total des 315 communes relevant de la compétence de la MDA).

- Population desservie : 224 946 habitants.
  **soit 94,50%**

Sous cette couverture étendue, se cache cependant une réalité très hétérogène.

La fragilité du réseau apparaît immédiatement : un manque d'équipements structurants et une multitude de petits dépôts qui connaissent une faible activité.

- à peine 10 % en moyenne de la population à desservir, est inscrite dans une bibliothèque, avec de grandes disparités selon les types d'établissements (moyenne nationale 18 %).
  Outre ce faible pourcentage, on sait également (sans avoir de chiffres précis car les petits dépôts ne tiennent pas de comptage par âge ou par catégorie socioprofessionnelle) que les actifs sont faiblement représentés.

- des horaires d'ouverture très insuffisants essentiellement dans la catégorie des « dépôts ».

- 26 bibliothèques seulement ont un personnel rémunéré qualifié.

- L'offre multi supports est insuffisante faute d'équipements professionnels.

Les résultats d'activité les plus intéressants se rencontrent là où il existe des équipements professionnels en mesure de bénéficier pleinement de l'action compensatrice de la Médiathèque départementale (budget propre et apport de documents de la Médiathèque départementale, personnel salarié qui participe aux formations proposées, usage des réservations via Internet…).

Au contraire, l'intervention de la Médiathèque départementale trouve ses limites dans le cas d'un petit dépôt , ouvert une heure par semaine, tenu par un bénévole sans formation, avec quelques centaines d'ouvrages qui circulent peu et un nombre de lecteurs très limité.

Toutefois, parmi les éléments positifs relevés, la force et l'implication du bénévolat sont à souligner ; près de 500 personnes participent à la gestion d'une bibliothèque et à l'accueil du public.Leur action mérite d'être reconnue et soutenue au sein de partenariats à bâtir avec les médiathèques à gestion professionnalisée.

Un fort potentiel d'évolution existe donc mais un développement durable de la lecture publique implique de conjuguer moyens départementaux et moyens locaux sur la base d'un volonté forte.

# II – PRECONISATIONS

## A - CONTRACTUALISER L'INTERVENTION DU DEPARTEMENT par des conventions de partenariats avec les communes ou les intercommunalités

Le développement de la lecture publique doit faire l'objet d'un véritable partenariat et il importe donc de définir les engagements réciproques du Département et des collectivités qui souhaitent bénéficier des services et prestations de la MDA.

Si le Département s'engage à apporter un socle de prestations : dépôt régulier de documents, conseil et expertise, formation…, la collectivité bénéficiaire doit respecter un certain nombre de conditions pour valoriser cet appui et faire fonctionner au mieux sa bibliothèque.

Convention jointe (Annexe 1)

## B - STRUCTURER LE TERRITOIRE

### 1. Un maillage cohérent et solidaire de l'offre de lecture publique

Plus que jamais, les bibliothèques/médiathèques peuvent constituer une réponse pertinente aux questions que se posent les gens dans une société en profond et durable changement. En effet, elles sont un espace de vie et d'animation culturelle au plus proche des habitants. Elles restent l'outil privilégié pour mettre à la disposition des citoyens une somme de savoirs, de découvertes, de communication voire de rencontres. Elles sont aujourd'hui un des rares espaces de loisirs où l'on peut se rendre gratuitement.

Malheureusement, ce rôle dévolu aux bibliothèques/médiathèques demeure théorique du fait d'une absence de structures et de professionnels sur certaines parties du département.

Le maillage du territoire est loin d'être terminé ; de larges espaces du département sont encore dépourvus de lieux de proximité adaptés aux attentes des habitants ; cela signifie concrètement que certains d'entre eux ont un accès difficile au livre, à la musique, à l'image, aux ressources numériques.

Le Conseil Général a un rôle à jouer pour compenser ces inégalités et assurer un développement équilibré et solidaire du territoire.

Le schéma départemental doit contribuer à remodeler le réseau de lecture publique, d'une part en favorisant l'émergence de projets culturels structurants devant jouer le rôle de " tête de réseau" et d'autre part, en prenant en compte les équipements existants.

Ainsi, le maillage cohérent du département devrait logiquement recouper les bourg centres qui représentent des bassins de population ou des territoires de vie.

Ces communes seront progressivement dotées de médiathèques "tête de réseau". Centres de ressources documentaires et d'animation du territoire, ces établissements proposent des services à l'échelle d'une communauté de communes ou d'une partie de communauté de communes. Leur périmètre d'action recouvre les dépôts ou points lecture situés dans les petites communes environnantes.

De même, certains espaces situés dans les communautés d'agglomération bénéficient déjà pour une large part de l'implantation de médiathèques municipales présentant une certaine attractivité et qui pourraient devenir, selon les zones concernées, des médiathèques tête de réseau avec leurs points lecture ou dépôts associés.

La détermination des points d'implantation des médiathèques tête de réseau prendra en compte le schéma départemental des transports à la demande afin d'être en cohérence avec les déplacements quotidiens de la population.

Pour répondre à leurs missions, tous ces établissements doivent remplir certains critères de qualité :

- Des locaux suffisamment vastes avec des espaces de travail, un espace spécifique jeunesse, la possibilité d'accueillir des classes.
- Des horaires adaptés, notamment en direction des personnes qui travaillent : ouverture en soirée, le samedi…
  Une offre documentaire variée dans laquelle chacun peut puiser pour ses loisirs ou sa vie professionnelle et bien entendu, une offre tous supports : imprimés, son, image, multimédia, accès Internet.
- Un personnel formé.

Les modes de fonctionnement de ces différents équipements et notamment les conditions précises du partenariat avec la collectivité départementale feront l'objet d'une contractualisation avec les communes et les intercommunalités (convention médiathèque "tête de réseau" jointe Annexe 2).

Pour accompagner cette restructuration du réseau de la lecture publique dans le département, un dispositif d'aides incitatives est proposé par le Conseil Général. (Document joint Annexe 3)

## 2. Professionnaliser les acteurs de la lecture publique

### a- Formation

Depuis plusieurs années déjà, la Médiathèque Départementale de l'Allier contribue fortement par les formations qu'elle propose à professionnaliser et qualifier les personnels et bénévoles du réseau.

Car ce sont non seulement des locaux qu'il convient de mettre à la disposition des habitants, mais également des services "culturels" de qualité nécessitant un personnel formé. On sait combien sont importants l'accueil et la médiation auprès de l'ensemble des publics. Les personnes en charge de la gestion et de l'animation des bibliothèques qu'elles soient salariées ou bénévoles, doivent être en mesure de jouer ce rôle de "passeurs" et de proposer des services à la carte qui renforce leur attractivité. Former pour répondre aux besoins actuels et anticiper les priorités de demain, le développement de le lecture publique passe aussi par là. Former contribue également à fédérer les énergies et à développer le sentiment d'appartenance à un réseau par les échanges et les partages d'expériences.

La Médiathèque Départementale de l'Allier renforcera son plan annuel de formation pour répondre au plus près aux attentes des acteurs du réseau et leur apporter les outils professionnels dont ils ont besoin pour assurer leurs missions. En ce qui concerne en particulier les bénévoles, il faut bien noter qu'ils n'ont pas accès aux formations organisées par le Centre régional de formation aux carrières des bibliothèques (CRFCB) ou le Centre national de formation de la Fonction publique territoriale (CNFPT) et que l'offre de la Médiathèque Départementale de l'Allier est la seule avec la formation organisée par l'Association des bibliothécaires de France (ABF), qui puisse conforter leur professionnalisme.

### b- Professionnalisation

En vue de favoriser l'implantation de médiathèques "têtes de réseau" qui nécessite la présence de personnel qualifié, le Conseil Général apportera, sous certaines conditions, son soutien financier à la création d'emplois dans ces structures (Annexe 3)

## 3. Faciliter l'accès aux ressources numériques

Afin de faire des bibliothèques des acteurs essentiels de la société de l'information, il est nécessaire de les intégrer dans un réseau de ressources documentaires partagées. Avoir accès aux ressources numériques est un enjeu majeur pour les territoires et les habitants.

Pour cela, trois objectifs sont fixés :

- construire un portail qui permettra à terme d'accéder aux catalogues et aux bases de données de l'ensemble des bibliothèques informatisées du département,

- jeter les bases d'un catalogue départemental commun alimenté par la Médiathèque Départementale de l'Allier et les médiathèques "tête de réseau",

- doter les points lectures d'un matériel informatique et d'une liaison Internet avec la MDA leur permettant de participer à la vie du réseau.

Devant l'immensité des ressources dématérialisées, le "bibliothécaire" au sens générique du terme, quel que soit son statut - a un rôle très important d'interface à remplir pour orienter au mieux l'usager vers l'information recherchée.

## 4. Animer le territoire

Depuis les années 80, les bibliothèques/médiathèques ont eu la volonté de diversifier leurs propositions, de ne pas s'en tenir à l'offre de documents, aussi vaste soit-elle. Elles ont souhaité introduire des actions d'animation dans le but de valoriser leurs collections, faire vivre les lieux, gagner de nouveaux publics en donnant l'occasion à des non usagers de découvrir la bibliothèque, exercer cette mission d'éducation et de démocratisation de la culture qu'elles considèrent généralement comme faisant partie de leur finalité.
Dans ce domaine, les Bibliothèques départementales de prêt (BDP) ont longtemps considéré que leur rôle n'était pas de s'engager dans des animations territoriales en direct, mais plutôt d'apporter un soutien à divers niveaux aux communes désireuses de proposer des animations à leur public par :

- la mise à disposition de matériels et supports d'animation (expositions, raconte tapis, valises thématiques… etc.), par l'intermédiaire de l'Association l'Allier à livre ouvert (ALO)

- le conseil et la formation (comment organiser une animation, accueillir un auteur, formation à l'art de conter, à la lecture à voix haute… etc.),

- l'accès à un centre de ressources rassemblant les coordonnées d'intervenants potentiels,
- la prise en charge, de manière ponctuelle, de rencontres délocalisées avec un auteur ou un conteur.

Si l'on veut assurer une plus grande solidarité culturelle des territoires, il est indispensable de franchir un pas supplémentaire.
Aussi est-il proposé d'offrir en direct une programmation forte et lisible, alliant plusieurs domaines culturels, faute de quoi certaines zones rurales seront toujours délaissées et leurs habitants, notamment les jeunes, continueront à n'avoir que trop rarement la possibilité de s'épanouir par la découverte de pratiques culturelles.

L'action du Conseil Général se déclinera selon deux grands axes :

1 - D'une part, une programmation d'évènements viendra jalonner le cours de l'année :

* Poursuite du Festival contes

* Actions de partenariat à développer avec le Centre de l'illustration

* Inscription dans le cadre de manifestations nationales, telles que le Printemps des Poètes, Lire en Fête, le Mois du Patrimoine écrit…

2 - D'autre part, un soutien fort à l'animation au quotidien sera apporté aux médiathèques têtes de réseau par :

* Une intervention directe et régulière du personnel de la Médiathèque départementale.

* Des propositions renforcées de formation dans le domaine de l'animation.

* Une participation à la prise en charge des actions décidées par les collectivités par le biais du dispositif d'aide à la diffusion.

## 5. Animer le réseau des bibliothèques et médiathèques du département

### *1-Rencontres inter réseau*

Rôles et Objectifs de ces réunions

Dans le cadre de l'animation de son réseau de bibliothèques, la MDA proposera des rendez-vous tout au long de l'année aux dépositaires, salariés et bénévoles du département.

**L'objectif de ces réunions programmées une fois tous les deux mois est de permettre aux bibliothécaires du réseau de se rencontrer régulièrement afin de pouvoir échanger des idées, des pratiques, en faisant part de leurs expériences ou en mettant en place des projets communs**.
Pour qu'un réseau existe, les éléments qui le composent doivent être reliés les uns aux autres, leurs rôles étant de tisser des liens, des maillons entre les différentes structures qui l'alimentent, le font vivre.
Le but est de fonctionner au mieux ensemble, de façon complémentaire .
Chaque structure possède une typologie particulière dans ce réseau : c'est ce qui apporte une diversité, une richesse.

La MDA, un médiateur/un coordinateur institutionnel

La Médiathèque départementale, coordinateur en matière de lecture publique lors de ces rencontres, impulse auprès des dépositaires une volonté de mise en œuvre de projets au sein de leurs bibliothèques.
La MDA, également médiateur ainsi que formateur, a pour but d'amener les bénévoles à se rapprocher des pratiques professionnelles et bibliothéconomiques (ou du moins à amener à une ouverture intellectuelle profitant aux bénévoles) en les aidant à construire des initiatives locales dans le réseau.
L'autre objectif de ces rencontres organisées par la MDA, à travers les échanges, est de coordonner la richesse du partage des pratiques et des savoirs, tout en permettant une réalisation personnelle et collective.

Ces rencontres servent également le lieu de libre expression entre les professionnels et les bibliothécaires volontaires qui peuvent y exprimer également leurs problèmes, leurs interrogations.
Le rôle d'accompagnement de la MDA est d'amener à trouver des solutions communes aux bénéfices de tous, de les guider dans leurs réflexions et dans l'élaboration de réponses.

Dynamiser le réseau c'est aussi donner plus particulièrement aux bénévoles une reconnaissance de leur travail et de leur investissement ainsi qu'à la place qu'ils occupent dans le réseau.

Par exemple, réaliser à tour de rôle et ponctuellement ces réunions programmées dans les bibliothèques dont les moyens techniques le permettent, favorise une légitimation de leur travail et donne ainsi l'occasion d'aborder des points se rapportant à leur structure en réunion ; ce qui est valorisant pour elles.
L'analyse, la découverte ou l'appréciation d'une pratique professionnelle par les collègues du réseau sont enrichissants.

La MDA, un relais entre les bibliothèques du réseau

Ces réunions sont le lieu où les bibliothèques du réseau peuvent informer les autres de leurs projets d'animation en communiquant leurs programmes.
La MDA peut alors intervenir en tant que 'facilitateur' de réalisation de projets : par exemple, la MDA peut aider aux prises de contact avec des auteurs, des conteurs... Elle peut orienter les dépositaires vers les bonnes structures institutionnelles, les bons contacts, dans le cadre de montage de projets d'animation.

L'appartenance à un réseau géographique, des réunions par secteur :

La desserte de la Médiathèque départementale de l'Allier sur l'ensemble du territoire du département est divisée en 3 :

- le secteur de Coulandon où est situé la centrale (centre du département)

les deux annexes :

- le secteur de Gannat (sud du département)
- le secteur de Commentry (est du département)

Les bibliothèques du réseau sont rattachées à un des 3 sites du département, ce qui signifie qu'elles fonctionnent par rapport à un des trois sites référents : bien que les bibliothèques du réseau soient classées en 5 catégories d'importance et soient donc de tailles différentes avec des besoins différents, mettre en place des relations entre elles lors des 'rendez-vous' développe un esprit de partenariat plutôt qu'une assistance pure. La légitimation des actions de chacun dans le réseau est importante.

En créant ces réunions de secteur, les dépositaires sont moins isolés et se sentent donc moins éloignés des collègues.
En facilitant ainsi une relation 'horizontale' et moins pyramidale aux bibliothèques du réseau, cette 'décentralisation relationnelle', ce rapprochement des dépositaires confortent la notion de réseau ainsi que les relations interpersonnelles et interprofessionnelles.

A titre d'exemple, les réunions programmées pourront aborder autant les problèmes pratiques de fonctionnement des bibliothèques que les réflexions sur la mise en œuvre de la lecture publique telles que:

Valorisation de la lecture publique

- la réunion autour de la construction de projet culturel/d'animation
- les relations avec les écoles
- réflexion sur l'accueil, l'orientation et l'information aux publics
- le bien-être dans la bibliothèque : configuration de la bibliothèque → idées, agencements, proposer une bibliothèque accueillante
- élaboration de livret d'accueil
- élaboration du règlement intérieur
- réflexion commune sur les besoins de formations
- mettre en commun et partager les informations des actions culturelles entre collègues, de façon plus générale sur le territoire
- engager des actions communes ou avec d'autres partenaires et le faire partager
- réflexion et débats sur le développement de la lecture
- réflexions des choix thématiques des animations et des acquisitions en fonction d'un type de public, de la spécificité patrimoniale ou de l'orientation culturelle
- s'associer pour « Lire en fête » par exemple

Elaboration d'outils communs et réflexions au service de lecture publique

- création d'un annuaire des bibliothèques du réseau du département
- réflexion autour de la fréquentation de la bibliothèque
- dégager des profils thématiques favorites des lecteurs, mieux connaître ses lecteurs
- la fidélisation des lecteurs
- identifier la recherche/demande du lecteur
- propositions concertées d'achats de livres pour les bibliothèques qui ont un petit budget
- la communication autour des projets d'animation

Concertations et coopérations bibliothéconomiques entre les bibliothèques du réseau

- modalités pratiques d'inscriptions des usagers
- débats autour des heures d'ouvertures
- la durée du prêt
- la gestion des retards
- la gestion des documents détériorés
- mise en place de procédures d'échanges de documents entre les dépôts
- réflexion de la fréquence des échanges de documents et de leur nombre
- consultations sur place des logiciels en prêts
- gratuité ou pas du prêt des documents audio-visuels
- la signalétique de la bibliothèque (dedans/dehors)
- le mobilier (+ comment le choisir ? Quels fournisseurs)

- création d'un annuaire des bibliothèques du réseau du département
- se fédérer pour grouper des commandes en gros de matériel d'équipement

La MDA : un référent au service de l'organisation du réseau

**Pour animer le réseau du département, une personne référente assure l'ensemble de la coordination du réseau sur les trois secteurs.**

- un référent MDA favorise l'idée d'unité du réseau et légitime l'existence de ce volet important qu'est l'animation du réseau
- favorise l'identité géographique des bibliothèques du département
- globalisation de l'information
- clarté pour les dépositaires de leur référent
- un/e seul bibliothécaire MDA retransmet à l'ensemble de ses collègues les travaux menés lors des réunions

### *2-Rencontre annuelle de tous les dépositaires organisée par la MDA*

Une réunion annuelle réunissant tous les dépositaires du réseau serait l'occasion de faire un bilan des 'rendez-vous' proposés tout au long de l'année ainsi qu'un point général de l'année écoulée.

- bilan des actions menées dans les bibliothèques
- bilan des formations proposées durant l'année
- actualités et projets des bibliothèques……

L'objectif de ce colloque est de susciter des échanges autour de la lecture publique au sein du réseau des bibliothèques de notre département et de permettre aux bénévoles et professionnels du réseau MDA de se rencontrer pour mieux se connaître et partager des préoccupations communes.
Cet évènement est également l'occasion de reconnaître le rôle du bénévole comme acteur d'un service public rendu à la population de sa commune tant par la population que par les élus et les partenaires.
L'échange entre les collègues amène à partager les enthousiasmes, le désir de bien faire mais aussi d'apprendre encore plus pour être au service de la lecture et de la population.
Le fil conducteur de cette rencontre annuelle est de construire auprès des bibliothécaires et bénévoles du réseau une reconnaissance d'appartenance à un groupe et ne peut qu'engendrer plus de coopération dans le réseau.
La territorialisation de la lecture publique engendre donc une implication réelle pour tous les acteurs en donnant proportionnellement aux petites bibliothèques les mêmes missions qu'aux grandes dont l'objectif est la conquête du public.
L'animation au sein du réseau devient le levier à cette conquête des publics sur leur territoire.

# C - LECTURE PUBLIQUE ET JEUNESSE

## Promouvoir la lecture auprès des publics jeunes pour une réelle égalité des chances

La Médiathèque départementale de l'Allier est un centre de ressources documentaires, professionnelles, un réservoir de données mobilisables à utiliser pleinement en vue d'une véritable égalité des chances de tous les jeunes du département.

- Proposer une offre adaptée (documents, actions spécifiques…) à ces publics
- Favoriser et soutenir les partenariales locaux avec tous les autres secteurs éducatifs, culturels, sociaux.
- Développer la formation des bibliothécaires (MDA, professionnels et bénévoles du réseau) dans ce domaine.

## 1. La petite enfance de 1 à 3 ans

Parce qu'il n'est jamais trop tôt pour entrer dans la familiarité des livres, des mots, du langage, parce qu'une sensibilisation précoce à l'art par l'illustration par exemple, à la musique par l'écoute de livres CD, de comptines, sont des facteurs incontestables de développement du tout petit, il importe de tout mettre en œuvre afin de favoriser au plus tôt cet éveil culturel.

a- Livres et matériel d'animation concernant les 1-3 ans à la Médiathèque départementale

Les livres pour les tout-petits constituent approximativement 30% des albums de la Médiathèque départementale. Le genre ALBUM regroupe tous les livres dont l'illustration est plus importante que le texte et qui s'adresse à des enfants jusqu'à 7 ans.
Quatre grandes catégories d'albums sont représentées pour les plus jeunes :

- ✓ Les histoires de la vie quotidienne ainsi que quelques contes très simples : on peut citer la collection Loulou et Cie à l'Ecole des Loisirs dont Grégoire Solotareff est le directeur de collections depuis 1995, qui comporte plus de 200 titres au catalogue ; sa particularité est de proposer uniquement des albums cartonnés avec des dessins très colorés et dynamiques sur fond blanc. Il y a aussi de nombreuses séries avec un héros récurent qui va vivre toutes les situations de la vie quotidiennes comme Petit Ours Brun, Léo et Popi, Tchoupi, Mimi, l'âne Trotro…etc. la plupart des maisons d'édition comme Bayard, Milan, Gallimard, Nathan ont un secteur « petit enfance ».

L'important est de proposer aux enfants un autre langage que le langage utilitaire quotidien pour développer sa curiosité et son intelligence et favoriser la relation enfant/parent.

- ✓ Les livres à toucher, comportant différentes matières ou encore des volets à soulever qui provoquent des effets de surprise sont très appréciés par les plus jeunes. Ils sont certes plus fragiles mais permettent à l'enfant une implication plus grande dans la lecture. Les héros préféré sont Spot le petit chien et Mimi la souris.
- ✓ Les comptines, formulettes, jeux de doigts, berceuses, chansons : le répertoire est vaste, et les enfants particulièrement sensibles à toute mélodie.

Chez Didier, la collection Pirouette depuis 20 ans rassemble plus de 35 titres bien connu mais accompagné d'une illustration très créative comme les collages avec différentes matières de Martine Bourre. La plupart des autres collections sont accompagnées d'un livre CD pour aider les parents à chanter. Une nouvelle maison d'édition, Eveil et Découvertes, créée par le célèbre chanteur Rémi Guichard, propose un dizaine de titres.
Il existe donc une grande diversité dans la production, certains éditeurs mélangeant les genres avec succès comme Nathan, créant la collection "une histoire à toucher", ou Gallimard proposant plusieurs "imagier de ma journée" avec un CD pour faire reconnaître les sons.

- ✓ Le concept "bébés lecteurs" a vu le jour vers la fin des années 80 dans le sillage du Salon du même nom qui s'est tenu dans la banlieue dijonnaise à partir de 1987, tous les 2 ans. Evènement phare destiné aux familles et aux professionnels, il proposait une immense librairie spécialisée, des conteurs et comédiens jeune public, des expositions, des lieux de lecture intimes, des journées professionnelles qui attiraient des bibliothécaires de toute la France. La dernière manifestation a eu lieu en 2007 et ne sera pas renouvelée.

Certains départements comme le Puy de Dôme (depuis 2005), l'Ardèche ou le Lot offrent un livre en cadeau à chaque bébé né durant l'année.Cette expérience pourrait être reprise dans une action à mener conjointement avec le service "Petite enfance" du Conseil Général.

<u>Les valises "bébés lecteurs"</u>
C'est une sélection d'albums qui regroupe les différentes catégories énumérées plus haut. Ces livres ont été testés auprès des enfants de la crèche de Coulandon.
Il existe trois valises différentes, qui peuvent être empruntées pour un mois.
Cela permet à une bibliothécaire ou une bénévole d'organiser 2 à 3 séances de lecture à un groupe d'enfants, soit pour un public familial, soit en direction des assistantes maternelles. Le but est de sensibiliser les

parents à l'importance de la parole dans la relation avec leur enfant, de les convaincre que leur enfant est capable de comprendre, de mémoriser, de participer, de dialoguer à sa façon dès 6 mois et que le support livre est un moyen très pratique pour l'apprentissage de langage et pour stimuler sa curiosité dans un moment de plaisir partagé.
Ces valises sont aussi destinées aux animatrices des Relais d'assistantes maternelles à qui nous proposons d'animer un "atelier lecture et comptines", pour leur faire découvrir d'une part les meilleurs livres récemment édités et les inciter, d'autre part à animer d'autres séances d'atelier-lecture.
Notre brochure "Racont'émois" permet aux parents de retrouver les références des livres présentés pour les emprunter dans un des relais du département.

Les raconte-tapis
C'est un support en tissu qui retrace exactement le décor du livre en étant tout à fait fidèle à l'illustration, les personnages en tissu sont manipulés par l'adulte au gré de l'histoire.
Cette technique est très attrayante pour les enfants, d'abord pour les rendre plus attentifs, le tapis étant plus grand que le livre, ensuite ils peuvent à leur tour jouer avec les personnages, raconter l'histoire à leur façon et devenir acteur de leur propre histoire.

Certains titres sont destinés aux tout-petits :
Cinq petits canards, Le beau ver dodu, Trop petit, Boucle d'or, l'âne trotro, la cruche, Le petit poussin.

Dans le même esprit mais avec un support en bois, nous avons conçu, sur une idée de la médiathèque de Dompierre, "a boîte à musique : petit poisson blanc".
Ce support étant très demandé, il va être fabriqué en 2 autres exemplaires avec l'aide de l'Association l'Allier à Livre Ouvert.

La Médiathèque Départementale de l'Allier vient également de réaliser la brochure intitulée "Racont'emois" qui présente une sélection d'une soixantaine d'albums destinés aux tout-petits. Ce livret a pour objectif de sensibiliser parents et professionnels de la petite enfance à l'importance d'une lecture ludique en direction des petits, aussi bien qu'à les guider dans un production éditoriale parfois très touffue.
Cette brochure est diffusée :

- à l'ensemble des bibliothèques du réseau,
- mais aussi, en liaison avec le service "Petite enfance" du Conseil Général :
- aux animatrices des relais d'assistantes maternelles,
- à différentes structures d'accueil : PMI,

avec bien entendu l'ambition de toucher le plus possible le grand public.

b- Les partenariats

✓ Accompagner les bibliothèques du réseau qui souhaitent mettre en place des actions spécifiques en direction de la petite enfance : moments de lecture aux tout-petits en présence des parents et/ou assistantes maternelles, nounous,…

⇒ Prêts de documents, de matériel,

Mise en relation avec d'autres structures réalisant des actions comparables

Aide et soutien personnalisés.

✓ Un travail spécifique avec les Relais d'Assistantes Maternelles vient d'être initié.

c- La formation

Des actions et formation sont régulièrement proposées au réseau :

- Sensibilisation à l'utilisation des raconte-tapis.
- Apprendre à conter aux tout-petits.

Une journée d'échanges et de rencontres autour du thème « bébés lecteurs » a été programmée en 2009.

Des conseils et soutiens personnalisés sont possibles après prise de rendez-vous.

## 2. Les scolaires

On le sait, la formation d'un jeune ne se joue pas qu'à l'école ; l'éducation est par nature une mission partagée, portée par un grand nombre d'intervenants : enseignants, parents, bibliothécaires, animateurs.

La bibliothèque a un rôle particulier et important à jouer : ce n'est pas un lieu d'apprentissage de la lecture mais elle doit développer le goût et le plaisir du livre. L'école est en attente de résultats, la bibliothèque n'impose rien : elle offre une multitude de possibilités de découvertes. Elle ne se substitue pas à l'école. Les structures école/bibliothèque ne doivent pas se positionner en "rivales" mais construire des partenariats durables en définissant et respectant le rôle et les missions de chacune.

Ne sera pas évoqué ici l'accueil des enfants à titre d'inscrits individuels qui constitue bien entendu une des fonctions essentielles de la bibliothèque. Pour cela, la Médiathèque départementale de l'Allier offre son soutien par l'apport de documents et une formation de base qu'il appartient ensuite à chaque structure de valoriser.
En revanche, il importe d'examiner plus précisément les actions que la Médiathèque départementale peut impulser, soutenir ou mener en direct.

a- Les collections

Les collections "jeunesse" de la Médiathèque départementale constituent une offre diversifiée et très complète :

Les collections pour les enfants de 4 à 12 ans

- **Les albums (4/7 ans)**
  Ils jouent un grand rôle par la présence de l'image, indispensable pour éveiller la curiosité du non-lecteur et retenir son attention. Contes traditionnels européens ou d'autres cultures, histoires de la vie quotidienne ou œuvres de fiction volontairement humoristiques, ces livres apportent aux enfants une compréhension de leurs sentiments et du monde qui les entoure ainsi qu'une ouverture sur d'autres cultures. L'Ecole des loisirs et ses deux filiales Pastel et Kaléidoscope offrent un grand choix de qualité, ainsi que Bayard et Mijade.
  Beaucoup de collections de livres CD, chez Didier ou Gallimard, avec des textes écrits et dits par les plus grands conteurs contemporains, permettent de captiver plus facilement les non-lecteurs.
  Il s'agit de susciter l'intérêt des enfants pour le livre et de développer leur vocabulaire bien avant l'apprentissage de la lecture pour le faciliter.

- **Les romans**
  Les éditeurs proposent de nombreuses collections pour faciliter le passage de la lecture d'albums à la lecture de romans avec des textes court et bien illustrés.
  Beaucoup de séries de qualité chez les grands éditeurs comme Bayard, Nathan, Gallimard, permettent aux enfants de retrouver leurs héros favoris et d'acquérir une vitesse de lecture plus rapide pour aborder ensuite des œuvres plus conséquentes. Différents genres sont représentés : roman policier, largement développé depuis 20 ans par les éditions Syros, roman d'aventure, histoires de pirates et d'indiens chez Flammarion, romans sur les chevaux ou sur les animaux, histoires pour se faire peur ou pour rire…

- **Livres en anglais**
  Nouvelles collections chez Didier, Gallimard et Flammarion qui vont sûrement s'étoffer car les demandes augmentent. Comptines, chansons, contes, le plus souvent accompagnés d'un CD car l'oralité est primordiale dans l'apprentissage d'une langue.

- **Les documentaires**
  Depuis plusieurs années beaucoup d'éditeurs proposent des collections pour les enfants dès 4 ans.
  A côté de la collection « Mes premières découvertes » chez Gallimard qui existe depuis plus de 20 ans, Milan, Bayard, Nathan proposent des livres très accessibles sur des sujets variés.

Pour les plus grands, en dehors des thèmes très demandés concernant les animaux, le sport et certaines périodes historiques, la production offre des livres de grande qualité :
la collection « Les goûters philo » chez Milan pour apprendre à réfléchir par soi-même,
la collection « Enfants d'ailleurs » aux éditions de La Martinière permet de découvrir la vie quotidienne des enfants dans des pays lointains, ainsi que la collection "Tour du monde" chez Milan ; de nombreuses collections de livre-CD pour découvrir un instrument ou un genre musical, notamment chez Gallimard, des collections chez Palette pour s'initier aux différents oeuvres d'art, anciennes ou contemporaines.

- **La bande dessinée**
Lecture-détente par excellence, les séries classiques toujours réclamées (Tintin, Astérix, Tom-Tom et Nana mais aussi les Schtroumpfs) côtoient les nouvelles séries contemporaines comme Lou, Ariol, les P'tits diables…etc. ainsi que les mangas.

b- Les partenariats

✓ - Soutenir, consolider, développer les partenariats école/bibliothèque
La Médiathèque départementale apportera un appui méthodologique en proposant des conventions-cadre "école/bibliothèque" dans lesquelles les positionnements de chaque structure est précisé, ainsi que les objectifs plus particuliers à définir dans chaque cas : choix d'un thème de travail, régularité et fréquence des rencontres : à la bibliothèque, à l'école.

✓ Les actions spécifiques menées conjointement avec la Médiathèque départementale
Exemple : **le voyage lecture**
Le voyage lecture est un concept imaginé par l'association "Livralire" basée à Châlons-sur-Saône et qui a pour but la promotion de la littérature jeunesse. L'objectif principal de cette animation est d'entraîner dans une collaboration active bibliothèques municipales, départementales et écoles.

Dans l'Allier, une formation a été proposée aux dépositaires en 2005. Depuis, les bibliothèques municipales de Gannat, Dompierre et Moulins mettent en place cette animation. En 2009, 17 classes d'école primaire et maternelle vont participer à "Complicelivres". La Médiathèque apporte son soutien sous forme de prêt de livre en organisant une journée de préparation entre les bibliothécaires, et ponctuellement en répondant à la demande des classes quand il n'y a pas de bibliothèque municipale et de bibliothécaire pour faire les 2 présentations de livres.

Le voyage s'articule en 4 étapes :

- le choix des livres : une dizaine de fictions acteur : Livralire (année précédente)
- la promotion de la lecture : présentation animée des livres par les bibliothécaires (octobre-novembre)
- les cheminements de lecture : accompagnement des enseignants, lien avec les activités d'apprentissage, ouverture à d'autres supports
- le partage de la lecture : rencontres entre plusieurs classes dans les bibliothèques (début juin).

c- La formation

La Médiathèque départementale fait un effort très important depuis plusieurs années en vue de la professionnalisation des dépositaires et bibliothécaires du réseau dans le domaine de la littérature jeunesse.
Ce genre est souvent mal connu, surtout des bibliothécaires bénévoles qui n'ont pas eu l'occasion de le découvrir dans un cursus universitaire ou professionnel.
Des formations sont ainsi proposées tout au long de l'année :

-découverte d'un genre :
- la BD pour enfants,
- les documentaires jeunesse,
- les livres d'art pour enfants,
- le roman policier pour enfants,
- l'humour dans la littérature jeunesse.

- présentation des nouveautés éditoriales jeunesse par le libraire titulaire du lot jeunesse ; de cette façon, les dépositaires et bibliothécaires sont informés très régulièrement des dernières parutions et peuvent avoir un éclairage pertinent pour leurs propres acquisitions.
- connaissance des collections éditoriales

- possibilité pour les bibliothèques du réseau de venir consulter dans les locaux de la MDA l'office déposé par le libraire titulaire du lot jeunesse.

Des formations permettant de découvrir et de mettre œuvre facilement des animations avec des enfants sont également proposées.

***La question de la desserte scolaire***

La Médiathèque départementale dessert en direct certaines écoles publiques

- Au fil des années pour des raisons qui tiennent essentiellement à une absence de (ou des mauvaises) relations entre le dépositaire de la commune et les enseignants de l'école communale, la Médiathèque a été amenée à effectuer des dépôts directs dans certaines écoles ou classes pour ne pas priver les enfants des ressources documentaires

- Certains dépositaires ont proposé aux enseignants de profiter de la venue du bibliobus pour inviter des classes à choisir dans les rayonnages du bibliobus ; dans ce cas également ,les documents déposés sont généralement en prêt direct à la bibliothèque de l'école et viennent régulièrement enrichir l'offre de la BCD.

Dans tous les cas, ce partenariat direct avec les écoles doit être reconnu et formalisé avec l'Education Nationale sur des bases reprécisées car si, nous l'avons vu certaines écoles bénéficient de cette offre directe compte tenu de circonstance locales, il serait difficilement envisageable d'étendre ce mode de desserte à l'ensemble des 371 écoles publiques et 2 500 classes du département.

Aussi, la Médiathèque départementale entend mettre en œuvre, pour chaque année scolaire, un programme d'actions de découverte, d'appropriation et d'autonomisation de l'enfant envers le livre et l'écriture.

L'objectif privilégié est de donner à chaque élève l'envie de lire en découvrant le plaisir de lire. Dès lors, cette proposition d'action culturelle se concrétisera dans un partenariat spécifique avec des enseignants volontaires et non dans une démarche institutionnelle.

Souhaitant, toutefois, que cette programmation s'inscrive, si possible, dans les programmes officiels, elle sera élaborée en étroite concertation avec l'Inspection académique, les conseillers pédagogiques et les professeurs concernés de l'Institut universitaire de formation des maîtres.

## 3. La lecture au collège

Comme pour les plus jeunes, rappelons qu'il est important de ne pas enfermer la lecture dans un cadre scolaire et d'inciter les adolescents à fréquenter les bibliothèques publiques.

a- Les collections

Il serait dommage que les CDI ne bénéficient pas plus largement des fonds de la MDA particulièrement adaptés aux 12/16 ans, aussi bien dans le domaine de la fiction que des documentaires.

- Les romans
  De nombreuses collections pour adolescents chez tous les éditeurs, le genre fantastique étant le plus représenté actuellement, mais la production est foisonnante car pour beaucoup de nouveaux auteurs il est plus facile de se faire éditer en collection ados qu'en littérature générale.

- Les documentaires
  Les principaux sujets représentés concernent l'Histoire en lien avec les programmes scolaires, la mythologie, la poésie et le théâtre, l'orientation et les métiers, les guides concernant l'adolescence et les changements qu'elle entraîne.

- Les bandes dessinées et mangas

b- Les partenariats

✓ Conventions avec les C.D.I des collèges
Certains collèges ont bien compris l'intérêt des ressources documentaires de la MDA et y font appel tant pour un renouvellement régulier que pour des choix thématiques.
Cette collaboration pourrait être proposée à l'ensemble des collèges et faire l'objet d'une convention.Le choix des documents serait effectué par les documentalistes sur l'un des trois sites de la MDA.

✓ Des partenariats culturels

La mise en place, en partenariat avec l'Education Nationale d'un programme de développement culturel dans les collèges a été proposée comme une action à réaliser à court terme.

Vivre une expérience artistique par la fréquentation des œuvres, la rencontre avec un artiste, la pratique d'un art, la découverte des sciences et techniques : ainsi pourrait-on résumer la proposition du Conseil général pour une action culturelle d'envergure dans les collèges. es programmes pédagogiques nationaux. Elle ne se substitue pas à l'enseignement. Elle en constitue un complément, une expérimentation. Elle doit être pour chaque collégien un apport à ce qui est commun d'appeler « la culture générale », connaissance indispensable pour qu'il puisse décrypter les informations provenant de son environnement désormais mondialisé. S'approprier son cadre de vie, s'ouvrir aux autres cultures tels sont les principaux objectifs de l'action proposée.
Par ses savoirs, ses outils, la Médiathèque départementale a vocation à s'investir dans cette démarche au côté des autres acteurs culturels des territoires concernés.

La Médiathèque départementale en partenariat avec les médiathèques "tête de réseau" élaborera une offre de produits et services dont la validation pédagogique sera assurée par l'Inspection académique. Ils

traiteront de thèmes arrêtés en concertation avec les responsables académiques et des établissements en privilégiant un rapport au livre mais également à la musique et au cinéma.

La mise en œuvre se concrétisera par des interventions directes des Médiathèques pendant ou hors temps scolaire. Sans tomber dans une approche uniquement ludique, elles doivent toutefois correspondre à l'attente des jeunes. Aussi, privilégieront-elles les outils interactifs dans des ambiances récréatives voire festives. Ce qui devrait être possibles vu les services et les supports « média » existants qui seront mis à la disposition des collèges mais également par le fait que ces interventions seront accompagnées de spectacles, concerts et rencontres avec des professionnels ou des amateurs passionnés.

Enfin, par la participation des médiathèques « tête de réseau », l'action atteindra un objectif complémentaire qui concerne l'établissement lui-même à savoir son ouverture sur son environnement culturel immédiat.

c- La formation

Dans ce domaine également, la MDA propose régulièrement des formations sur les genres littéraires favoris des adolescents dont notamment :

- Le manga pour préadolescents et adolescents,
- la fantasy.

# C - LECTURE PUBLIQUE ET PERSONNES AGEES

Nous vivons actuellement une révolution, celle de la longévité.
L'espérance de vie s'accroît, entraînant une augmentation toujours plus importante du nombre de personnes âgées.
Ces personnes forment un public spécifique avec des attentes et des besoins particuliers, dus notamment à leur âge, qu'il importe de satisfaire de manière appropriée afin de lutter contre les risques d'exclusion sociale, culturelle, générationnelle.
Le maintien du rapport avec la lecture, le texte, la musique …etc. permet non seulement une stimulation intellectuelle, un entraînement de la mémoire pouvant participer d'une prévention du vieillissement mais contribue également à préserver l'insertion sociale des personnes âgées.

C'est pourquoi la Médiathèque Départementale souhaite prendre en compte ce public ; elle concevra et proposera un ensemble de prestations culturelles autour du livre et d'autres médias répondant aux besoins particuliers des personnes âgées, qu'elles vivent à domicile ou en structure d'hébergement, qu'elles soient mobiles ou en perte d'autonomie ou encore qu'elles connaissent des problèmes particuliers de vue.

Ces actions seront de plusieurs ordres :

1 - Poursuite des acquisitions de documents spécifiques particulièrement adaptés aux personnes âgées : livres en gros caractère, livres parlés, textes enregistrés ; mise à disposition de ces documents auprès des bibliothèques/médiathèques et des structures d'hébergement.

2 - Conseil et accompagnement pour la mise en place de partenariats :

* partenariat entre médiathèques "têtes de réseau" et structures d'hébergement,
* partenariat entre les communes, les bibliothèques, les organismes d'aide à domicile pour le développement de services de portage de documents à domicile,

Un document de référence, sorte de guide pratique à l'usage des bibliothécaires du réseau, sera élaboré.

3 - Proposition de mise en place d'ateliers lecture, ateliers mémoire, collectes de souvenirs, ateliers de jeux littéraires en liaison avec les bibliothèques et structures d'hébergements intéressées.

# D - MUSIQUE ET CINEMA

La Médiathèque Départementale propose depuis déjà longtemps des supports autres que les imprimés : CD, DVD, cédéroms. Des collections musicales et cinématographiques se sont progressivement développées en complément des collections de livres, apportant aux usagers une autre ouverture culturelle.

Toutefois, des éléments nouveaux sont apparus dans le paysage de l'édition de ces médias.
L'industrie du disque en particulier, est en crise : l'usage largement répandu du téléchargement et des graveurs ont entraîné l'effondrement des ventes de CD, suscitant énormément d'interrogations sur le devenir du document sonore en bibliothèque. Il est déjà difficile par exemple de trouver certains titres de fonds. Par ailleurs, une baisse des prêts de CD se constate dans toutes les bibliothèques de France.
Pourtant, l'écoute de musique ne baisse pas, elle se fait par le canal de supports dématérialisés.

Une réflexion comparable peut être étendue au document image ; les mêmes usages dématérialisés se multiplient.

Quelle place alors pour les médiathèques, comment peuvent-elles s'adapter à ces mutations ?

Des réponses à plusieurs niveaux peuvent être apportées.

1 - Se tenir en veille technologique à l'égard des nouvelles formes d'accès en ligne à la musique et au cinéma qui se développent actuellement et qui seraient susceptibles d'être adaptées et proposées en bibliothèque.

* Abonnement à des sites spécifiques conçus pour les bibliothèques qui permettent de prêter à distance de la musique, ainsi que de l'image .

Les catalogues d'oeuvres proposées sur ces sites s'enrichissent de jour en jour avec la demande croissante des médiathèques.

* Création de liens à partir du site web de la Médiathèque départementale et du C3 vers des sites diffusant par Internet des fichiers de musique ou de vidéo.

2 - Mais également offrir des actions de conseil et de médiation, plus que jamais nécessaires, notamment vis à vis des jeunes :

* Elaboration de discographies et filmographies sélectives, de parcours de découverte avec écoute et/ou visionnage sur le site web de la Médiathèque départementale.

* Projections de films avec débats.

* Projets éducatifs avec les scolaires, notamment les collégiens, afin de leur permettre d'acquérir une culture musicale et cinématographique. Collèges au cinéma

* Travail avec les Ecoles de musique du département.

La bibliothèque /médiathèque a donc son rôle à jouer à condition de répondre aux nouvelles attentes des usagers.

# E - CREATION D'UN FONDS DEPARTEMENTAL

La Médiathèque départementale possède un fonds d'ouvrages anciens sur le Bourbonnais qu'il conviendra d'enrichir régulièrement. Ainsi, la collectivité possède une édition originale de "l'Ancien Bourbonnais" d'Achille Allier.
Il est toutefois proposé d'élargir le champ de compétence de la Médiathèque départementale à l'ensemble des ouvrages nécessaires à la création d'un espace culturel voué à l'évolution de la notion de texte illustré à travers les âges.

Le Centre de l'illustration :
La Médiathèque est le partenaire privilégié et incontournable du Centre pour tout ce qui concerne l'acquisition de livres et albums. Elle approfondira cependant et définira mieux son action actuelle afin d'éviter la création d'une bibliothèque dans les locaux de l'hôtel de Mora qui ne relève pas des missions du Centre de l'illustration. Surtout, elle assurera, par l'achat des ouvrages absents des catalogues mais que l'équipe scientifique du Centre jugera indispensable de posséder, la création et la gestion d'un fonds patrimonial peu développé à ce jour.

Le château des ducs :
Le château réhabilité doit devenir à terme le lieu dans lequel seront développées et expliquées les relations entre texte et image. La Médiathèque doit pouvoir participer à la définition et à la réalisation du projet en apportant connaissances et compétences. Elle sera ainsi à même d'exercer une des missions principales d'un service de lecture publique, à savoir favoriser les relations entre l'écrit et les autres formes d'expressions que sont notamment l'illustration, la photographie et le cinéma.

L'idée n'est pas de créer un musée de la Médiathèque, même si le prêt à des collectivités pour des expositions temporaires est envisageable. Il s'agit avant tout de constituer un fonds patrimonial d'ouvrages iconographiques, depuis les manuscrits enluminés jusqu'aux livres illustrés du 20ème siècle dont la collectivité a besoin pour éclairer le visiteur sur ces relations qui sont à l'origine et qui ont façonné notre civilisation occidentale. La Médiathèque, dans le respect des conditions de conservations, remettra à l'équipe muséographique du château des ducs, les ouvrages du fonds qui seront présentés au public par intégration dans le parcours de visite.

En complément, toujours dans la perspective de créer un fonds départemental autour de l'image fixe et animée, il est également proposé de réunir à des fins de conservation et de valorisation, d' anciens films ou documentaires ayant pour thème le département de l'Allier

# CONCLUSION

La durée d'application du schéma départemental de la lecture publique est envisagée sur une période de 5 ans, de 2010 à2015.

Sa mise en œuvre s'accompagnera d'une réorganisation interne des services de la Médiathèque départementale avec la création de secteurs professionnels différenciés pour une plus grande efficacité.

Des critères d'évaluation seront mis en place afin de pouvoir apprécier à échéance régulière l'impact du schéma. Cette évaluation se fera par la mesure de l'évolution du réseau dont les indicateurs techniques seront :

- le nombre de création de médiathèques "têtes de réseau" avec leurs points lecture

D'ici à 2015, l'objectif serait que 10 médiathèques « têtes de réseau » soient constituées.

- le pourcentage d'inscrits dans une bibliothèque/médiathèque à l'échelon départemental

Actuellement d'à peine 10%, l'objectif serait qu'il passe à 15% en 2015.

# LISTE DES ANNEXES

1 - Convention de dépôt de livres par la Médiathèque départementale.

2 - Convention de desserte d'un réseau de lecture publique constitué autour d'une médiathèque "tête de réseau".

3 - Dispositif d'aides.